



Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle

Journée « Adaptation au Changement Climatique et Urbanisme Favorable à la Santé »

29 Novembre 2022

Domaine de Cangé – Saint-Avertin

Le mot du Président



En lien avec la feuille de route de la révision du SCoT, la journée du 29 novembre 2022 a visé à aborder les deux piliers de cette révision définis par les élus du SMAT, à savoir :

- L'adaptation au changement climatique,
- La prise en compte de la santé et du bien-être des habitants.

Cette journée a initié la réflexion autour de ces deux thématiques et de créer un cadre de dialogue partagé et pérenne pour la révision du SCoT.

L'adaptation au changement climatique et la santé, thématiques complémentaires, s'inscrivent en transversalité du contenu du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Des réflexions sont déjà menées dans les intercommunalités autour de l'adaptation au changement climatique via les Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en cours de réalisation ou approuvés, ou dans les travaux du PLUi de Touraine Est-Vallées (TEV), du PLUm de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et du projet de territoire de Touraine Vallée de l'Indre (TVI).

Sur la thématique de l'Urbanisme favorable à la santé, la Métropole a initié des réflexions autour de la santé mentale et pour les quartiers politiques de la ville, et TEV et TVI travaillent leur Contrat Local de Santé (CLS).

Dans un contexte d'évolutions rapides, l'urbanisme doit intégrer et initier ces changements de paramètres et être un levier à fort potentiel pour agir. Le SMAT doit mettre en place un SCoT en phase avec l'adaptation au changement climatique et devenir un outil d'urbanisme favorable à la santé.

Les chiffres clefs de la journée :

57 participants, dont :

18 élus

10 intervenants extérieurs

18 techniciens et partenaires

11 animateurs mobilisés

#interventionséclairantes #retoursd'expériences #sensibilisation

Une matinée dédiée à l'adaptation au changement climatique

Des interventions éclairantes et inspirantes

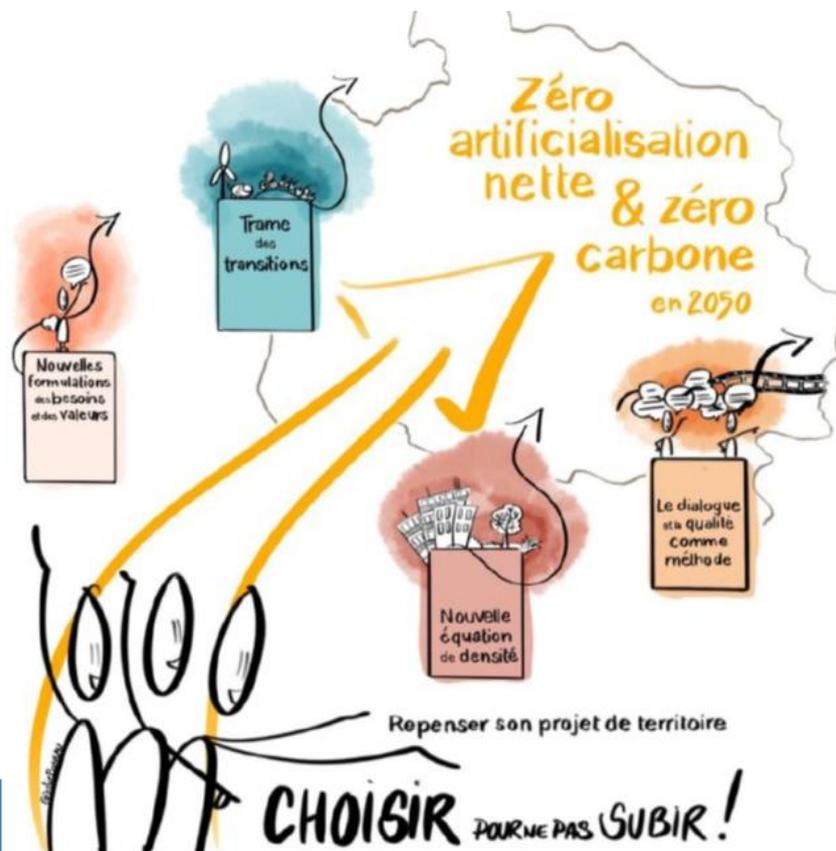
Pour lancer les réflexions de la matinée, deux intervenants ont été conviés : M. Nicolas Haslé, Président du SCoT des Territoires du Grand Vendômois, pour présenter le rôle de l'élu dans l'aménagement du territoire, et Mme Elsa Richard, Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, pour donner des points de repères concernant le changement climatique.

M. HASLE, Président du SCoT des Territoires du Grand Vendômois – « *Le SCoT – Cœur de la stratégie locale, vers un nouvel aménagement des territoires* »

« Choisir pour ne pas subir » tel est l'enjeu de la planification à l'heure actuelle, avec une nécessaire conciliation entre développement et sobriété. Face à la réalité qui s'impose à tous, le SCoT doit être l'outil des enjeux à relever et plus particulièrement sur la question de l'adaptation au changement climatique. Mais il doit également prévenir les inégalités que ces bouleversements vont opérer.

Il est impératif de changer de modèle pour repenser l'aménagement. Il ne s'agit plus seulement d'« Eviter, Réduire et Compenser » mais également de « Requalifier, Densifier, Limiter et Renaturer ». Le SCoT, c'est une stratégie au service d'une meilleure santé pour tous : humains, activités économiques, êtres vivants.

Les élus, techniciens, acteurs et habitants doivent trouver ensemble une stratégie d'aménagement durable, versée dans le Projet d'Aménagement Stratégique, pièce centrale du SCoT. In fine, toutes les composantes du SCoT sont des outils au service de la compréhension et de la cohésion des territoires.



Et le rôle de l'Élu ? Trois mots : discernement, confiance et humilité, pour se saisir de l'opportunité de réinventer leurs trajectoires territoriales.

Source : FédéSCoT, « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement », 2021

Mme RICHARD, Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, Association « Adapticité »
- « L'action locale face aux changements climatiques : quels potentiels d'actions ? »

Le changement climatique est le phénomène emblématique de l'Anthropocène. Son inertie, son côté inédit dans l'histoire de l'Humanité, et les inégalités qu'il engendre sont des facteurs de coûts et de dommages pour les populations humaines, mais également pour tous les aspects du vivant. Depuis 1959, le Centre-Val de Loire connaît une augmentation de la température de 0,3° C par décennie, et la température moyenne de la Loire a augmenté de 0,8° C depuis le début du XX^{ème} siècle. Cette augmentation va s'accélérer dans les



années et décennies à venir et causer des vulnérabilités climatiques plurielles. Les territoires vont être confrontés à une récurrence de la pression sur la ressource en eau, à une sensibilité accrue sur le secteur agricole, à une dégradation considérable des milieux et écosystèmes, à une hausse des risques sanitaires et des impacts socio-économiques majeurs.

Le législateur et les élus locaux ont un rôle à jouer afin de contrer les effets négatifs qui se font déjà ressentir. L'enjeu actuel porte autant sur l'atténuation que sur l'adaptation, il y a un équilibre à trouver entre empêcher et accepter. Le SCoT est un outil puissant au service des objectifs climatiques notamment en intégrant un changement de rapport à l'environnement, et un lien avec la dimension sociale. Cette période de profonds bouleversements est également une grande opportunité et une source d'inspiration pour trouver de nouveaux modèles d'aménagement.



Source : FédéSCoT, « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement », 2021

De nouveaux équilibres doivent être trouvés :

- ✓ Fixer ce qui est certain : l'inéluctabilité du changement climatique, l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'impossibilité d'atteindre les objectifs sans transformation systémique des modes de vie et du rapport au vivant, etc.
- ✓ Fixer ce qui est à définir à l'échelle du SCoT : quoi garder, quoi transformer ? la solidarité entre territoire ; le degré d'intervention, le niveau de responsabilité mais aussi le degré de confiance dans les technologies non matures, etc.
- ✓ Fixer ce qui demeure relativement incertain à l'échelle du SCoT : les impacts précis du climat futur, le niveau d'engagement international, la capacité d'adaptation et le degré de résilience précis du territoire à des aléas extrêmes et le degré de participation de l'Etat dans les transformations à conduire, etc.

Un temps de coopération pour préciser la stratégie et les actions à engager

À l'issue des interventions, les participants ont été invités à se répartir en 5 tables d'ateliers, afin de participer au jeu coopératif « Adaptation 2070 : quelles actions prendre pour s'adapter au changement climatique ? », élaboré par le Cabinet Auxilia et Mme Elsa RICHARD.

Ce jeu met les participants en position de décideurs répartis dans 6 secteurs : milieux, biodiversité et écosystèmes ; ressources en eau ; santé ; économie ; énergie, réseaux et infrastructures ; urbanisme, bâti et construction. Il vise à sensibiliser sur les impacts du changement climatique à l'échelle du SCoT de l'Agglomération Tourangelle et à mettre en débat des choix et stratégies d'adaptation.

Avec un budget contraint, les participants doivent collectivement choisir un plan d'action visant à accroître la résilience du territoire face au changement climatique. La partie se joue en six tours, chacun représentant une décennie allant de 2020 à 2070. A la fin de chaque décennie, des aléas climatiques surviennent. 5 groupes de 6 personnes, composés d'élus et de techniciens, ont pu expérimenter ce format qui mixe coopération, projection et résilience. Deux animateurs accompagnaient les échanges et expliquaient les règles.

Après 1h15 de jeu, les participants ont été unanimes sur la portée ludique du format, et sur la qualité des échanges lors de la partie. Dans certains cas, le coût des actions et les points de résilience ont primé sur le choix des actions à mener. Le secteur de l'eau a souvent été le premier soutenu, car étant le moins résilient sur le territoire.



La prévention contre l'accélération des aléas au fil des décennies a ensuite été le leitmotiv pour la plupart des groupes. L'application des actions en tant que telle n'a pas forcément été le critère prédominant. A l'issue de la partie, la plupart des groupes ont privilégié les secteurs eau et santé.

Quatre groupes ont remporté la partie avec l'ensemble des secteurs positifs, un seul a terminé avec trois secteurs à 0. A noter, que l'interprétation des règles a pu légèrement varier d'une table à une autre.

Le jeu a été unanimement apprécié même s'il est difficile d'en extraire une stratégie d'adaptation en fonction des actions et que le volet financier reste le premier élément décisionnel dans un rapport coût/bénéfice.

Les informations clés à retenir :

- ✓ La multiplication des aléas au fur et à mesure des décennies,
- ✓ L'existence de bénéfices intersectoriels des actions mises en œuvre
- ✓ L'intérêt d'anticiper les aléas pour s'en protéger, même sur les secteurs jugés comme moins préoccupants,
- ✓ Le rebond des dommages d'une décennie sur l'autre au regard des aléas, en intégrant qu'un effet bénéfique potentiel peut n'avoir qu'un temps,
- ✓ La nécessité d'avoir une vision globale entre tous les secteurs et d'élaborer une stratégie commune pour un maximum d'efficacité à budget constant,
- ✓ L'enjeu de communiquer sur les actions mises en œuvre auprès des différentes parties-prenantes pour maximiser leur portée.



Un après-midi dédié à l'urbanisme favorable à la santé

Pourquoi dédier une partie de la révision du SCoT à la thématique de la santé ? Car les événements récents (pandémie, dépendance énergétique, perte de la biodiversité, changement climatique, etc.) imposent de (re)placer la santé au cœur des actions publiques et de penser l'aménagement du territoire comme étant un outil favorable à la santé physique et mentale des habitants.

Le SCoT de l'Agglomération Tourangelle a souhaité se donner les moyens d'aborder cette thématique dans la révision en cours en candidatant à l'appel à projets « Santé-Environnement » initié par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREAL du Centre-Val de Loire. Retenu parmi d'autres candidats, le SMAT initie un cycle de quatre ateliers dédiés à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) autour de la question : « le SCoT, outil pour un Urbanisme Favorable à la Santé ? » sur la période de septembre 2022 à septembre 2023.

Le concept d'urbanisme favorable à la santé

Mme BERRUBE et Mme PILLEBOUT, ARS Centre-Val de Loire, Présentation de la notion d'Urbanisme Favorable à la Santé



La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. Les soins médicaux contribuent à hauteur de 10% sur l'état de santé des populations alors que les modes de vie, les facteurs socio-économiques et l'environnement, qui constituent ce que l'on appelle les déterminants de santé contribuent à hauteur de 70%, selon une étude *Bipartisan Policy Center Health Program*, 2012. L'aménagement du territoire constitue un des leviers forts

pour agir sur l'ensemble de ces déterminants, et ainsi promouvoir la santé et le bien-être des populations dans le cadre du développement durable, qui « vise à satisfaire les besoins de développement et de santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (art. L.110-1 du Code de l'environnement).

Les outils de la planification (PLU(i), PCAET, SCoT, etc.) de par la nature transversale des thématiques qu'ils abordent constituent une porte d'entrée pour intégrer l'UFS : réduction des pollutions et des nuisances, lutte contre les effets du changement climatique et encore cohésion et mixité sociale. Les opérations d'aménagement peuvent également être pensées pour prendre en compte la santé physique et mentale des habitants. La réussite de ces démarches passe par une bonne connaissance du territoire, des associations rapprochées entre tous les acteurs du territoire, ou en pensant les projets d'aménagement sous le prisme des déterminants de santé et la valorisation des projets.

A l'échelle régionale, le Projet Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3 : 2018-2023) décline les actions du Plan National Santé Environnement en vigueur en prenant en compte les spécificités locales. Il comporte 34 actions réparties autour de 4 axes : air intérieur, air extérieur, eau et substances émergentes, et enfin santé, environnement et territoires. C'est dans ce dernier que des objectifs en lien avec l'UFS sont présentés. Il s'agit de former et sensibiliser à la santé environnement et d'accompagner des initiatives locales pour créer des environnements favorables à la santé. Le PRSE 4 (2023-2028) est actuellement en cours de préparation. Le rôle de l'UFS devrait être renforcé, avec une action pour sensibiliser davantage des urbanistes et aménageurs des territoires pour mieux prendre en compte la santé-environnement.

C'est ce qui a amené l'ARS et la DREAL du Centre-Val de Loire à soutenir le projet du SMAT, visant à l'intégration de la santé et de l'urbanisme favorable à la santé au sein du SCoT dans une temporalité adaptée à la révision, en associant étroitement élus, services techniques, CLS et universitaires.

Mme MANSON, Maître de conférences en droit public, Université de Tours, porteuse scientifique du programme

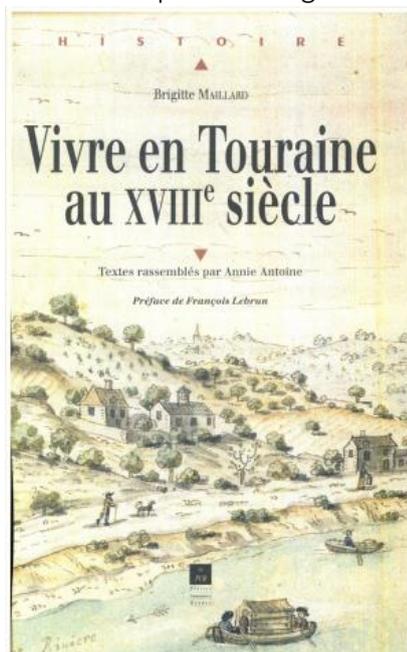
Les SCoT ont une place centrale en tant que documents pivots de la planification territoriale pour construire une réflexion en matière d'aménagement faisant la promotion de la santé, tant physique que mentale. Par essence, les thématiques qui y sont abordées sont des déterminants de santé, sans forcément faire le lien vers la santé. L'urbanisme, initialement, était lié à des préoccupations hygiénistes. Le SMAT par un programme de quatre rencontres thématiques et d'un séminaire de restitution souhaite avoir une approche renouvelée des enjeux classiques des documents d'urbanisme en prenant en considération les déterminants de santé pour renforcer les liens entre urbanisme et santé qui ont longtemps été associés. Il s'agit bien de renforcer le rôle de la santé préventive, en complément des approches actuelles, essentiellement curatives. La rencontre du jour a vocation à présenter la notion d'UFS Les trois autres seront dédiées au volet préventif de la santé pour favoriser des démarches proactives.

Une rencontre sera consacrée aux pollutions et nuisances pour un territoire sain, une autre à la préservation de la nature, aux trames vertes et bleues, à la renaturation pour un territoire vert, une dernière à l'habitat pour un territoire accueillant. Si la première rencontre se veut la présentation du concept, les suivantes mêleront temps de présentation en salle et des « promenades de santé » pour concrétiser les échanges. L'enjeu est bien le décroisement des approches et des législations pour mener à bien les choix qui seront à opérer dans le SCoT.

Des liens entre santé, urbanisme et environnement

Mme PENUTTO, Maître de conférences en histoire des sciences, Université de Tours

Il existe des liens historiques entre santé et environnement depuis la médecine hippocratique. Les épisodes successifs de peste du Moyen-Âge jusqu'à la peste de Marseille en 1720 ont amené les habitants et les médecins à s'interroger sur le lien entre l'habiter et la santé. A partir du XVII^{ème} siècle et sous l'impulsion du pouvoir en place, des traités de topographie médicale sont mis en place. Il s'agit d'examiner les causes qui peuvent avoir une influence sur la santé



ou la vie des habitants d'un espace, en s'appuyant sur l'influence de « l'air, des lieux et des eaux ». Ils sont directement issus des écrits d'Hippocrate. Initialement réalisée dans les villes, la pratique se démocratise en province pour décrire et rassembler des données de santé de la population d'un territoire, et est notamment destinée aux médecins locaux. Au XVIII^{ème} siècle, le pouvoir central commande des études locales afin de consolider cette connaissance et agir. À l'échelle de la Touraine, la première topographie médicale est réalisée à Chinon, celle de Tours est réalisée par la suite. À l'occasion de ce premier traité, la ville est considérée comme offrant un cadre de vie dégradé avec un mauvais état de santé de ses habitants. La réalisation du traité suivant, menée plusieurs décennies plus tard, vers 1850, permettra de pointer les avancées en matière de santé en relevant une amélioration de l'état de santé des habitants.

M. MOZOL, Maître de conférences en droit public, Université de Tours

Il existe à l'échelle nationale différentes politiques de santé publique, réparties à plusieurs échelles et qui comportent de nombreux volets dont la surveillance de l'état de santé, la promotion de la santé et la réduction des risques. Si la santé reste une prérogative de l'État, le pouvoir de police administrative des maires en matière de salubrité et d'hygiène publiques et l'élargissement des compétences des collectivités territoriales, notamment par la loi dite 3DS du 21 février 2022, en font de acteurs complémentaires. Des dispositifs de contractualisation sont notamment mis en place. Les liens entre ces différentes compétences permettent de traiter de l'ensemble du spectre de la santé, autour de la gestion des menaces sanitaires graves ou encore autour de l'organisation médico-sociale. La santé est une thématique multi-scalaire qui associe un panel varié d'acteurs avec des rôles complémentaires.

Table ronde : « Quelle place pour la santé dans les projets urbains et les documents de planification ? »

M. LAETHEM, Chargé de mission Santé, SCoT du Grand Douaisis

Souvent cité comme SCoT précurseur, le Grand Douaisis a intégré très tôt la question des déterminants de santé suite à un constat : une qualité de l'air dégradée amenant à une mortalité plus élevée que sur le reste du territoire national.

La révision du SCoT réaffirme trois valeurs partagées : responsabilité, solidarité et prospérité, pour réduire les déséquilibres territoriaux en choisissant un modèle de développement durable. Le SCoT approuvé en 2020, allant jusqu'à l'horizon 2040 et élaboré concomitamment avec le PCAET, s'est appuyé sur des études prospectives et de façon plus spécifique sur un schéma de santé. L'objectif a été d'avoir une réflexion globale sur la santé en se basant sur la définition de l'OMS, avec un accompagnement par un groupement de bureaux d'études.



Ce travail associant les acteurs, toutes thématiques confondues, a permis de définir 4 axes :

1. Renforcer la promotion de la santé et de la prévention ainsi que les environnements favorables
2. Améliorer l'accès aux soins et aux droits, l'articulation ville-hôpital et le parcours santé
3. Améliorer l'accès à la santé mentale
4. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées et en situation de handicap.

22 actions ont ainsi été fléchées dans le schéma de santé, avec 30 indicateurs pour 13 déterminants de santé et 3 grandes familles : profil sociodémographique, aménagement du territoire et environnement.

Concrètement dans le SCoT, cela a permis de nourrir la démarche de façon transversale avec deux principes : précaution et prévention. Le diagnostic a ainsi intégré les constats du schéma de santé, avec in fine un chapitre intitulé « cohésion sociale : inclure – apporter du bien-être – améliorer le vivre ensemble », l'objectif étant d'impulser des démarches proactives en faveur de la santé. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), comporte des prescriptions amenant les acteurs locaux à se saisir pleinement du sujet.

L'enjeu porte maintenant sur la mise en œuvre de ces dispositions, et pour cela, le Grand Douaisis s'appuie sur les élus acteurs, des outils d'accompagnement et une équipe technique. Récemment, le SCoT du Grand Douaisis a produit un guide pratique du Plan Local d'Urbanisme pour accompagner les communes dans la transposition des orientations du SCoT.

Mme KABA, Coordinatrice du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales de santé. Au sens large, il s'agit de porter la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et d'accompagnement médico-social, au titre de la

réduction des inégalités sociales et territoriale. Ils visent également à aborder la question de la santé environnementale et de la santé mentale. Il s'agit bien de créer un environnement favorable à la santé et de permettre au territoire de développer à la fois cohésion, intégration et soutien social. Sur la base d'un diagnostic local de santé, la collectivité doit aboutir à la définition des actions du CLS.

La communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CC TVI) est devenue, au 1^{er} janvier 2020, compétente en matière « d'élaboration et d'animation d'un CLS », avec une ambition prioritaire qui est d'aboutir à davantage de cohésion sociale et de « construire une identité de territoire fondée sur des principes forts de transversalité, de proximité, d'équité, de mixité et de solidarité, à travers les services déployés sur le territoire ».

Marquée par une augmentation de la population, moins âgée qu'au niveau du département mais vieillissante avec une augmentation de la part des plus de 75 ans, la CC TVI a défini ses perspectives d'actions autour de quatre axes stratégiques : favoriser l'accès aux soins ; améliorer l'accès à la prévention à destination des enfants et de leurs parents ; favoriser le bien-être et l'autonomie de tous les publics ; améliorer la qualité de vie sur le territoire.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs opérationnels, qui visent notamment à mettre en place des aménagements en faveur de la santé et en ayant une approche décloisonnée. Les partenariats et le développement d'une culture commune sont des pistes à privilégier, notamment en encourageant à solliciter les compétences multiples disponibles pour mettre en œuvre plus efficacement une approche globale de la santé, par le biais des déterminants environnementaux, sociaux et économiques.

M. OREAL, Président du Conseil Territorial de Santé 37

Il existe à l'échelle locale différents outils de démocratie sanitaire qui permettent à chacun de renforcer les actions à mener en matière de santé. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est l'instance de concertation qui met en œuvre la démocratie sanitaire à l'échelle régionale. Elle permet par exemple de rendre des avis sur le Projet Régional de Santé (PRS), ou sur le Plan Régional de Santé Environnement (PRSE). Organisée en commission, elle permet l'expression des usagers et des acteurs de santé et restitue leur parole.

Les Contrats Territoriaux de Santé sont institués au niveau départemental depuis la loi de 2016 de modernisation du système de santé. C'est une instance de démocratie sanitaire qui a pour mission de participer à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PRS, notamment sur la question des parcours de santé. Ils suivent également la création de plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes, ainsi que la signature des contrats territoriaux et locaux de santé.

Ces différentes instances associent des professionnels de santé mais également des élus locaux.

M. BRUZULIER, Directeur du CAUE 41

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE 41) travaille depuis plusieurs années autour d'expérimentations et d'actions opérantes en matière de fleurissement de trottoirs et de végétalisation de cours d'écoles. Une mobilisation active des acteurs et une temporalité dédiée permettent une bonne intégration des enjeux de santé dans les projets d'aménagement sans pour autant nommer explicitement le concept d'UFS. Travailler les liens, les

interdépendances et les espaces s'avèrent nécessaires et bénéfiques. De l'aménageur à l' élu local ou à l'habitant, chacun a un levier d'actions et est acteur de la transformation de son cadre de vie. Il faut changer de regard et considérer l'environnement qui nous entoure comme un ensemble associant l'eau, le sol et le vivant. Une approche renouvelée de l'aménagement permet de repenser programmation et usage afin d'aboutir à un espace favorable à tous : l'Humain et le Vivant.



Source : CAUE 41

En conclusion

L'Adaptation au changement climatique et la santé sont deux thématiques extrêmement liées et interdépendantes. L'enjeu pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle porte bien sur une intégration transversale et complète des problématiques qui y sont liées : qualité de l'air, espaces de nature, formes d'habitat, mobilité, risques etc. In fine, il s'agit de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie local et d'aboutir à un état de complet bien-être physique, mental et social pour les habitants mais également à une préservation du vivant dans toutes ses composantes.

Le SMAT développera cette approche tout au long de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Adaptation au changement climatique et santé sont les fils conducteurs du document et seront présents à toutes les étapes clefs. Les séquences thématiques les aborderont, ainsi que la scène citoyenne.

Dans le cadre du programme financé par l'ARS et la DREAL Centre-Val de Loire, trois temps dédiés à la thématique de la santé seront réalisés afin d'aborder les enjeux autour des espaces de nature :

- Un atelier « un territoire vert » en mars 2023, qui abordera la nature en ville
- Un atelier « un territoire sain » en mai 2023, avec un focus sur la qualité de l'air
- Un atelier « un territoire accueillant » en juin-juillet 2023 sur les formes d'habitat et de mixité

Ces ateliers permettront d'identifier des orientations et des actions pour la révision du SCoT.

Remerciements aux contributeurs

Les élus du SMAT et élus locaux

- Benoist PIERRE, Président du SMAT, TMVL
- Janick ALARY, TEV
- Gilles AUGEREAU, TEV
- Alain BENARD, TEV
- Marie-Annette BERGEOT, TVI
- Christophe BOULANGER, TMVL
- Jean-François CESSAC, TEV
- Christian DRUELLE, adjoint à Chanceaux-sur-Choisille
- Christophe DUVEAUX, TEV
- Corinne LAFLEUR, adjointe à Fondettes
- Jacques LEMAIRE, TEV
- Maria LEPINE, TMVL
- Rachel MOUSSOUNI, adjointe à Tours
- Jean-Michel PAGE, TVI
- Laurent RAYMOND, TMVL
- Nathalie SAVATON, TMVL
- Cathy SAVOUREY, TMVL
- Axelle TREHIN, TEV

Les partenaires et acteurs du territoire

- Jérôme BARATIER, ATU
- Clémence BION, TVI
- Franck CHARNASSE, TMVL
- Clotilde EL MAZOUNI, DDT 37
- Lucille ESNAULT, TMVL
- Félix GAULANDEAU, TMVL
- Thomas GOTTSCHLING, TMVL
- Silvère GUERIN, TMVL
- Kristell JAOUEN, TMVL
- Frédéric JULLIAN, TMVL
- Thierry LASSERE, ATU
- Carinne LEDUC, ARS CVL
- Clara MOUSSAUD, TMVL
- Alice QUEVREUX, TMVL
- Elodie ROCHE-TERNOIR, TEV
- Aude TALON, TMVL
- Aurélie THIBAULT, TMVL
- Benoît TURQUOIS, Tours

Remerciements aux contributeurs (suite)

Les animateurs et contributeurs

- Adèle BERRUBE, ARS CVL
- Emilie BOURDU, ATU
- Grégoire BRUZULIER, CAUE 41
- Léa DRUMONT, TMVL
- Nicolas HASLE, FédéSCoT, Président du SCoT TGV
- Antoine JEULAND, TEV
- Diaka KABA, TVI
- Corinne MANSON, juriste
- Steve LAETHEM, SCoT du Grand Douaisis
- Caroline MARTENOT, SMAT
- Bénédicte METAIS, ATU
- Aurélie MICHEL, TVI
- Louise MICHENAUD, SMAT
- Lucie MORERE, TMVL
- Patrick MOZOL, juriste
- Pascal OREAL, CTS 37
- Concetta PENUTTO, Historienne
- Anne PILLEBOUT, ARS CVL
- Aurélie RAVIER, ATU
- Elsa RICHARD, Adapticité
- Olivier SCHAMPION, ATU
- Raphaël SICOT, SMAT



Pour en savoir plus :

Caroline MARTENOT

Cheffe de projet SCoT

c.martenot@tours-metropole.fr

06 30 49 43 45

Raphaël SICOT

Chargé de planification

r.sicot@tours-metropole.fr

07 70 26 53 51

